

Le bénévolat

a trait à l'activité de charité qui est la raison d'être de cet organisme. Il n'est certainement pas question d'autoriser les activités en faveur de candidats ou de partis politiques, même si c'était celui du parti progressiste conservateur.

Le ministre du Revenu a également annoncé une simplification de la comptabilité que les œuvres de charité devaient tenir pour prouver qu'elles avaient respecté les exigences en matière de dépenses pour des activités politiques. Il est certain que la Loi de l'impôt a des répercussions importantes sur les œuvres de charité et c'est pourquoi il est nécessaire, pour l'avenir du bénévolat au pays et pour sa bonne santé, d'apaiser les craintes que les œuvres de charité peuvent manifester de perdre leur statut si indispensable, du seul fait d'avoir exposé leur opinion aux représentants dûment élus du peuple. Le gouvernement a besoin de l'opinion des organisations bénévoles. Souvent, ces dernières sont les premières à l'informer de la nécessité de créer tel ou tel service pour répondre à des besoins sociaux nouveaux. Comme elles travaillent directement avec les gens, et particulièrement avec ceux qui sont dans le besoin, elles peuvent voir certains problèmes et les défis qui échappent particulièrement au gouvernement. Il faut que les organisations bénévoles soient actives et militantes, aussi les modifications proposées en mai dernier sont-elles bienvenues.

Mais, en matière d'impôt, la question du statut n'est pas la seule qui se pose. Le crédit d'impôt pour les dons de charité est encore à l'examen. Il faudrait savoir, par exemple, de quelle façon l'adoption du crédit d'impôt se répercuterait sur le système fiscal et quelle forme devraient revêtir les accords fédéraux-provinciaux de partage des coûts. De toute évidence, il faut peser les avantages du crédit d'impôt par rapport à celui de dégrèvement de revenu. Abandonner le dégrèvement de revenu au profit du crédit d'impôt alourdirait-il le fardeau fiscal du contribuable moyen et, dans l'affirmative, comment obvier à cela?

Monsieur le Président, les Canadiens savent bien que tout ce qui regarde l'impôt est malheureusement complexe et que, si désirable et si complète qu'une proposition paraisse, il faut toujours en examiner soigneusement les répercussions avant de la mettre en application pratique. Le secteur bénévole a fait connaître en long et en large son point de vue au gouvernement sur les questions fiscales.

Divers ministères ont tenu des consultations, des fonctionnaires ont effectué des analyses, des groupes de bénévoles se sont rendus à Ottawa pour exposer leurs points de vue. Ce déploiement exemplaire d'efforts soutenus nous permettra certainement de résoudre progressivement les problèmes rencontrés qui trouveront éventuellement une réponse équitable au sein de notre gouvernement. Mais si nous exposons dans le détail toutes ces questions de fiscalité et de revenu qui préoccupent le secteur bénévole, c'est qu'il s'agit justement d'un domaine où le gouvernement peut faire quelque chose pour aider ce bénévolat.

Nous ne sommes pas du tout certains qu'il faille mettre en place de nouveaux mécanismes pour étudier le secteur bénévole car celui-ci, de par sa nature même, compte nombre de particuliers et de groupes très enthousiastes d'un bout à l'autre du pays qui sont bien désireux de nous faire part vaillamment de leurs idées et de leurs points de vue. Nous avons la responsabilité en tant que parlementaires d'écouter ce qu'ils ont à dire et de déduire comment améliorer éventuellement l'organisation des services gouvernementaux à cet effet.

• (1810)

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'intérêt que je participe aujourd'hui à ce débat présenté à la Chambre par ma collègue d'Argenteuil-Papineau (M^{me} Bourgault), que je félicite d'ailleurs pour la qualité de son exposé et qui nous permet de faire, en quelque sorte, l'apologie du bénévolat. Et, je crois qu'il est important que, à l'occasion, nous prenions, ici à la Chambre, le temps de louer le travail admirable que font les bénévoles.

Monsieur le Président, en tant que représentant de la circonscription de Témiscamingue, je puis vous assurer que des régions éloignées comme la mienne, à l'image de beaucoup d'autres au Québec, se sont développées grâce à l'apport généreux du bénévolat.

Et je voudrais profiter de cette occasion qui m'est fournie aujourd'hui pour remercier et rendre hommage à tous les bénévoles et organismes bénévoles qui œuvrent dans ma région et qui contribuent grandement à améliorer la qualité de vie de mes concitoyens.

Et si vous me le permettez, monsieur le Président, j'aimerais peut-être, pour illustrer ma pensée, citer un exemple de ce type d'organisme bénévole que nous avons chez nous dans les régions éloignées et qui se dévoue corps et âme pour assurer la sécurité des citoyens des régions éloignées.

Et je vois ici qu'il y a des députés des régions... qui doivent savoir à quoi je veux me référer, c'est-à-dire, à un organisme que l'on appelle, par chez nous, les «pompiers volontaires». Ce sont des gens qui ne sont pas payés et qui se donnent pour eux-mêmes une formation de véritables pompiers et qui décident, tout simplement par dévouement humain, de sauver la vie des autres. Moi, j'en ai dans ma circonscription et je sais qu'il y a des gens ici qui en ont dans leur municipalité ou dans leur petite paroisse, et il faut peut-être se placer dans le contexte d'une région comme la mienne, un soir de décembre, où, devant un feu de cheminée à 40° sous zéro, il faut enfile ses bottes et aller éteindre un feu pour sauver des vies. Et cela, chez nous, il y a des gens qui le font. Et je pense que, à l'occasion d'un témoignage comme celui-ci, il faut rendre hommage à ces gens-là qui ont décidé de souvent risquer leur vie pour sauver celle des autres.

Dans ce sens-là, je pense que l'honorable députée d'Argenteuil-Papineau nous fournit une occasion rêvée pour rendre hommage à tous ces gens que nous avons dans nos communautés, qui sont par milliers et qui travaillent corps et âme à l'épanouissement de nos communautés.

J'aimerais maintenant, si vous me le permettez, monsieur le Président, aborder plus spécifiquement la motion qui nous est présentée aujourd'hui et qui demande au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales de faire rapport sur le bénévolat afin d'en évaluer les implications sociales et pécuniaires et de recommander les moyens appropriés d'offrir des compensations fiscales ou autres aux bénévoles et organismes bénévoles. J'aimerais donc, à ce propos, vous livrer les commentaires suivants.

Le secteur bénévole existe depuis longtemps, monsieur le Président. Le bénévolat s'est taillé, au fil des ans, une place importante auprès des autres secteurs bien connus de notre société, à savoir, les secteurs public et privé.